

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 147 (2002)
Heft: 6-7

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Case postale 3906 – 1002 Lausanne

Le rédacteur du « Bulletin des officiers vaudois » : Premier-lieutenant Alain Freise
Ch. Des Osches 7 – 1009 Pully – Tél. (+ 41) 079 416 38 91 E-mail: rms-defense@military.ch

Résultat du sondage concernant l'avenir de la SVO

Le sondage effectué auprès des membres de la Société vaudoise des officiers à la fin 2001 a permis de recueillir 110 réponses, soit un taux de 7%. Le comité de la SVO se réjouit de ces résultats qui permettent d'obtenir une image assez précise de ce que les membres ressentent au sein de notre organisation. Certes, il eût été préférable qu'un nombre plus important de membres se prononcent, mais le Comité est d'avis que la base actuelle est suffisamment solide. Le Comité dispose désormais de limites gauche et droite claires qui permettront d'éviter de s'essouffler dans des directions inadaptées, même si, sur le papier, certaines idées pouvaient être séduisantes.¹

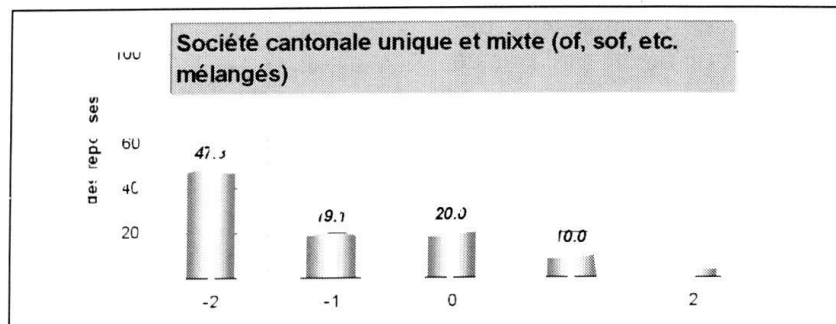
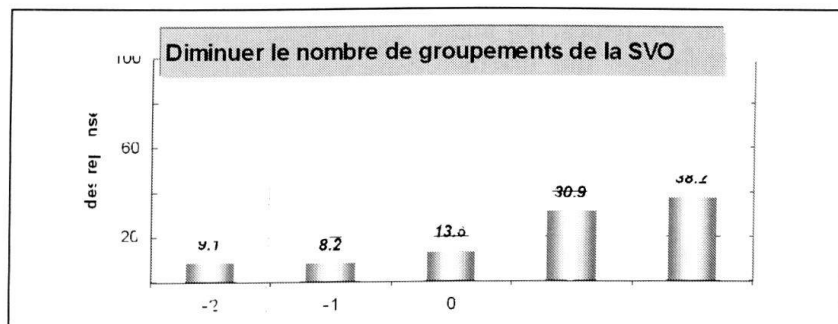
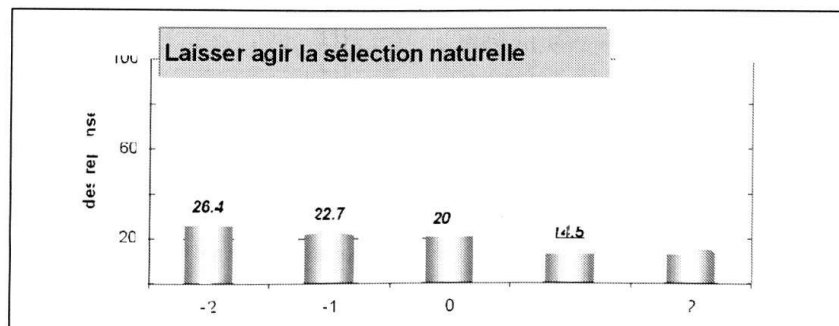
Futures structures de la SVO

La solution attentiste n'emporte pas l'adhésion, mais l'indécision des réponses peut laisser penser que c'est aux Groupements de faire le pas en lieu et place d'une réforme conduite de manière centralisée. Cette option devra être approfondie, afin que le dynamisme des structures permette des adaptations en fonction de la situation.

Finalement, les sondés montrent leur réalisme en plébiscitant une modification de notre structure et de la répartition géographique des Groupements qui en dépend.

Cette solution est clairement rejetée. Elle propose une centralisation des genres et des lieux qui n'est pas acceptable du fait qu'elle gomme des particularismes régionaux ou d'armes qui, finalement, nous sont chers. Cependant, cette question devait être posée.

¹Première partie, voir RMS N° 4, avril 2002.





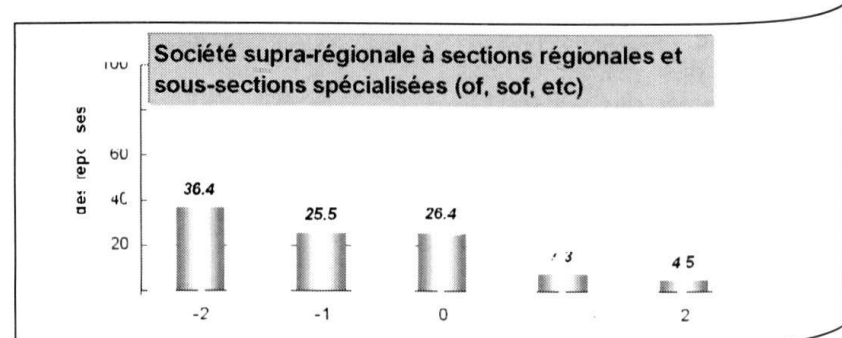
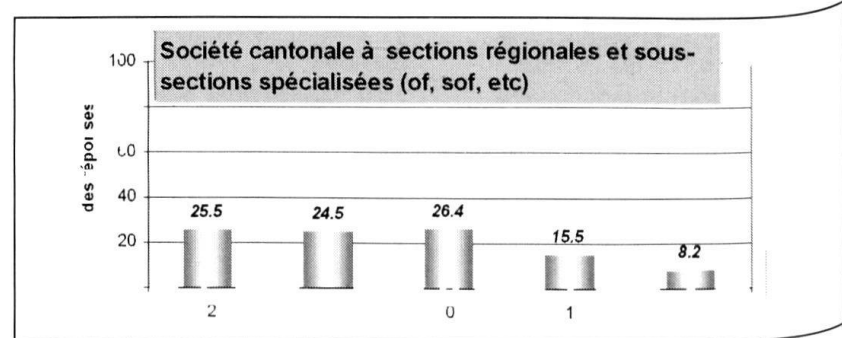
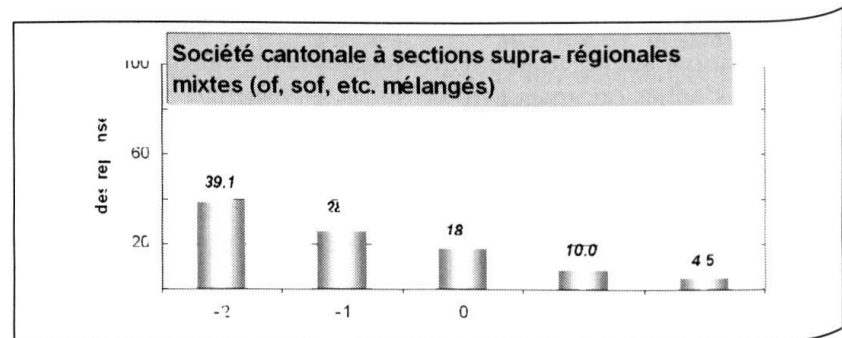
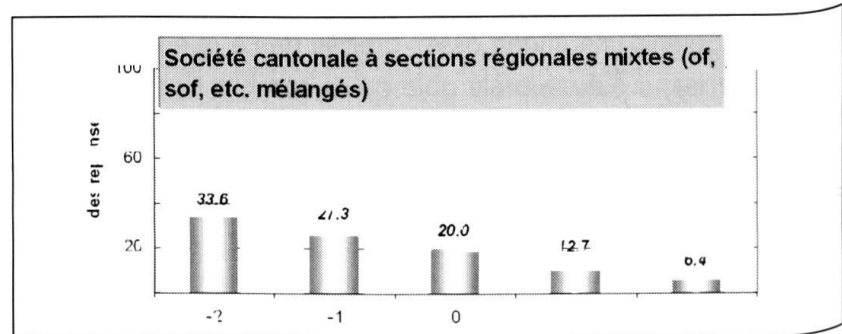
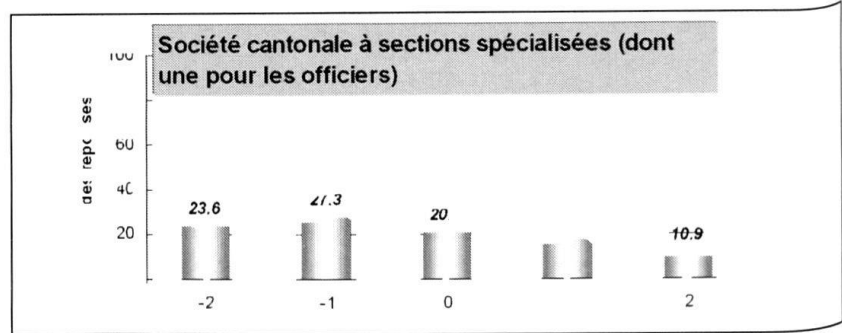
Une société militaire vaudoise avec une section d'officiers, de sergents-majors, d'artilleurs, etc. La réponse est difficile à interpréter. C'est du «faut voir». La taille du canton parle cependant assez clairement contre toute forme de centralisation.

Malgré le régionalisme de cette variante, le mélange complet des genres n'est pas plébiscité. Cette variante ne sera pas approfondie.

Les réponses des Groupements limitrophes d'autres cantons, surtout le Chablais et la Broye vaudoise montrent une ouverture. Mais le reste du canton n'en veut pas. Si cette variante est abandonnée, il conviendra tout de même d'offrir à ces régions la possibilité de collaborer étroitement avec leurs voisins.

Une «super-société» cantonale chapeautant des régions disposant, en fonction de leurs richesses en spécialités, qui une section d'officiers, qui d'artilleurs, qui d'aviateurs, etc. Le résultat du sondage indique que l'idée est à creuser.

Cette même variante, mais en faisant fi des frontières à la périphérie vaudoise ne reçoit que peu de suffrages. Les vœux des Broyards et Chablaisiens devront tout de même être pris en compte.



La réforme des systèmes de sécurité en Suisse: un vrai défi...

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la Suisse vit actuellement le plus grand chantier de son histoire moderne. Que ce soit verticalement au niveau national, cantonal ou régional, voire communal ou horizontalement entre les organisations elles-mêmes, les travaux de réforme battent leur plein. Le sont-ils avec les dénominateurs communs nécessaires? La question mérite d'être posée, tant elle est délicate et importante pour le quotidien des citoyennes et citoyens de ce pays.

■ Col Denis Froidevaux

Chacun connaît les origines de ces réformes qui, pro memoria, sont à rechercher, d'une part dans l'évolution des menaces, risques et dangers, d'autre part dans le tassement des ressources financières à disposition. Mais à l'avenir qui fera quoi en matière de sécurité?

Le lecteur pourrait légitimement s'interroger sur ce qui relie le projet «Armée XXI» avec les projets de réformes policières tel que «USIS» (réexamen du système de sécurité intérieure suisse) ou encore «Police XXI» (répartition des tâches entre cantons), voire «Police 2000» au niveau cantonal. C'est un certain nombre de réalités incontournables à savoir:

- La sécurité est un produit global qui, certes, relève de responsabilités situées à plusieurs échelons mais qui doit impérativement former un tout homogène. Par exemple, il est parfaitement inutile d'avoir la meilleure armée d'Europe (?) si la sécurité du citoyen dans son quotidien n'est pas garantie!

Cette réalité est encore plus évidente, lorsque ce même citoyen est lui-même la composante de base de cette armée!

- La limite entre sécurité intérieure et sécurité extérieure est extrêmement ténue, voire mouvante et perméable.

- L'armée et la police sont délégataires de la force que l'autorité politique et démocratique estime devoir opposer aux violences et à la délinquance qui menacent l'intégrité, les intérêts et la démocratie de notre pays, et de ses concitoyens.

- La frontière suisse est une frontière extérieure de l'Espace économique européen. Cela a pour conséquence que la Suisse est, pour l'essentiel, à l'écart de la collaboration européenne en matière de sécurité.

Or, il se trouve que, bien que les réformes actuelles se déroulent avec une solide coordination, mais non sans risque de voir la répartition primaire des responsabilités s'opérer de manière biaisée.

En effet, il est primordial de prévoir un système global in-

cluant des moyens civils de police suffisants et adaptés de manière à élever le seuil d'intervention de l'armée pour les engagements subsidiaires de sûreté, afin que le principe de subsidiarité fonctionne réellement à l'avenir. Cette élévation est rendue nécessaire, entre autre, par la diminution drastique des effectifs de la nouvelle armée, qui ne sera plus en mesure, comme hier, de répondre positivement aux innombrables et parfois intrigantes demandes des autorités civiles.

C'est donc à nos autorités fédérales et cantonales d'assumer leurs responsabilités pour la sécurité des citoyens-contribuables de ce pays.

Soit l'on prend conscience que le système sécuritaire de notre pays est un système «pour beau temps» et l'on redimensionne de manière crédible les structures respectives, ce qui passe également par une augmentation des crédits à affecter à la sécurité. Soit dans un relatif court terme, nous ferons face à une évolution de la situation dont nul ne sait où elle nous mènera.



Quant à ceux qui, dans un élan d'isolationnisme qui n'a d'égal que leur manque de réalité, voudraient voir la Suisse s'isoler par une non-signature des accords de Schengen, je les invite à admettre les réalités de notre pays. Nous ne pouvons pas nous barricader aux fron-

tières, mais devons mettre en place une stratégie sécuritaire à géométrie variable (au sens positif du terme) et surtout qui agit dans la profondeur du territoire au bon échelon.

En conclusion, il faut admettre que l'examen de la sécurité

de ce pays doit s'opérer dans le cadre d'une stratégie globale, que sécurité intérieure et extérieure ne sont pas antithétiques.

D. F.

AGENDA

SSO-SVO

JUIN-JUILLET 2002



Groupement de Lausanne

Cours d'équitation

La section des cavaliers organisera, cet automne, un cours d'équitation pour débutants et officiers désirant se remettre en selle. Il aura lieu au manège du Chalet-à-Gobet, le vendredi soir, de 19 heures à 20 heures, et commencera le 4 octobre 2002. Il comprend 10 heures. Le programme fait que l'on passe progressivement d'apprendre à monter et à descendre correctement de cheval, pour finir par savoir le faire partir au galop et l'arrêter, en manège.

Le coût forfaitaire est de Fr. 250.- pour les 10 heures.

La tenue est libre, mais il est recommandé d'avoir une protection pour la tête.

Toutes celles et ceux qui désirent y participer ou obtenir d'autres renseignements peuvent s'adresser au: col Charles-Albert Ledermann, téléphone 021 921 25 68, fax 021 922 71 45.

Les lieutenants des promotions 2001, habitants le canton de Vaud, recevront automatiquement un bulletin d'inscription.

Groupement de La Broye

Judi 16 mai 2002 en soirée et samedi 18 mai 2002 la matinée:

Tir ASSA - ASSO - SVO à Payerne, stand des Avanturies.

Vendredi 31 mai 2002 dès 17 h 30:

Pique-nique, grillade en famille et tir au pistolet au stand du vallon de Sottens.

Vendredi 07 juin 2002 en soirée et samedi 08 juin 2002 la matinée:

Tirs intergroupements SVO au stand du vallon de Sottens.

Groupement du Gros-de-Vaud

Le 19 juin 2002 de 18 h 30 à 19 h 15 environ: Stamm à l'Hôtel de Ville d'Echallens.

Centre d'histoire et de prospective militaires

Petit changement pour le cours numéro 4

Le 13 juin 2002 à 18 h 30

«Guerre de l'information: menaces sur l'infrastructure critique et stratégie de protection» par M. Christian Bühlmann, ingénieur informaticien diplômé.